

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Membres en exercice | 15             |
| Membres présents    | 11             |
| Pouvoir             | 1              |
| Votants             | 11 + 1 pouvoir |



Le 24 mars 2017, à 20 heures trente minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 17 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Nicolas CELLIER, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Brigitte GRIMAUD, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE.

Excusés : Vincent BOISSON, Roger DUBOIS, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Secrétaire de séance : Brigitte GRIMAUD.

Roger DUBOIS a donné pouvoir à Isabelle MINAUD.

*Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017, le Conseil municipal :*

➤ **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section B numéros 755 et 222, situé 44 rue des Grands Champs ;

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section C numéro 774, situé 43 rue du Beauvoir ;

➤ **vote le maintien des taux d'imposition** qui s'établissent à 19,60 % pour la taxe d'habitation, 19,50 % pour la taxe foncière bâti et 51,75% pour la taxe foncière non bâti ; les taux d'imposition sont inchangés depuis 2008 ;

➤ **approuve** le BUDGET PRINCIPAL 2017 qui s'équilibre à 845 385,45 euros en section de fonctionnement et à 658 233,93 euros en section d'investissement ;

➤ **approuve** le BUDGET 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT qui s'équilibre à 187 321,22 euros en section d'exploitation et à 196 636,91 euros en section d'investissement ;

➤ **approuve** le BUDGET COMMERCES 2017 qui s'équilibre à 27 577,76 euros en section de fonctionnement et à 108 998,01 euros en section d'investissement ;

➤ à la majorité, **décide** d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour 2017 :

|  |                |
|--|----------------|
| Association Quartier Commerce/L'Orbrie                       | 250 €          |
| Association Entente Sud Vendée Foot                          | 400 €          |
| APE RPI L'Orbrie-Pissotte                                    | 400 €          |
| Société de chasse  | 150 €          |
| Société de tir La Patriote                                   | 150 €          |
| Amicale laïque des anciens élèves                            | 150 €          |
| A.F.R.S (Association Fontenaisienne de la Retraite Sportive) | 150 €          |
| Dans l'image (atelier photographique)                        | 150 €          |
| The Brother' Trial (aide ponctuelle à la création)           | 150 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 950 €</b> |

Deux associations communales ne demandent pas de subvention : le Foyer Rural et l'Étincelle. Ces associations bénéficient de la mise à disposition gracieuse des salles et reversent une partie de leurs produits au CCAS sous forme de dons.

Les subventions versées au profit de l'ADMR locale, de l'AMAD, de JALMALV et de la Ligue contre le Cancer sont financées par le CCAS.

- **accepte** de renouveler le bail précaire entre la Commune et Madame Corinne DESCHODT pour exploiter le local commercial à usage de bar restaurant, situé 5 rue du Lavoir ; **décide de maintenir** le loyer mensuel à 100 euros HT ; **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant au contrat à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 pour une durée d'un an ; le prêt à usage gracieux de la licence IV est également reconduit pour la même durée ;
- considérant l'intérêt de décider des orientations d'aménagement du territoire à l'échelon communal afin de répondre au mieux aux préoccupations des habitants ; **maintient** sa décision d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme couvrant le territoire communal ; **décide** de surseoir à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; **émet un avis défavorable** au transfert de plein droit au 27 mars 2017 de la compétence en matière de réalisation des documents d'urbanisme à la Communauté de communes de Fontenay-Vendée ;
- **décide de reconduire** l'aide financière à l'accession à la propriété dans le neuf « Passeport-Accession », **fixe** le montant de l'aide à 1500 euros par dossier, la moitié de cette prime étant remboursée à la Commune par la Communauté de communes ; **arrête** le nombre de primes à **cinq par année civile** ; **autorise** Madame le Maire à verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE) ;
- **est informé** qu'à compter de 2017, l'aide « éco-Pass », dont l'objet est de favoriser la primo-accession dans l'ancien, est cofinancée par le Département et la Communauté de communes, dont 1500 euros pris en charge par le Département et 1500 euros pris en charge par la Communauté de communes.

## QUESTIONS DIVERSES

### Consultation pour les travaux d'aménagement de l'impasse Saint-Vincent, d'un parking route de Puy Chabot, de la venelle du Prieuré et de la rue des Fontelles

Sur le conseil de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, maître d'œuvre, après analyse détaillée des offres, la commission d'appel d'offres a proposé de déclarer la consultation sans suite pour les motifs suivants :

- le coût estimé des offres dépasse le budget disponible ;
- seules deux offres par lot ont été remises ne permettant pas une concurrence suffisante.

Le Conseil municipal valide l'avis de la commission d'appel d'offres et décide de ne pas donner suite à la procédure d'attribution des marchés et de relancer une nouvelle consultation après modification du dossier de consultation par le maître d'œuvre.

A L'Orbrie, le 31 mars 2017

Le Maire,  
Noëlla LUCAS

